Année académique 2022 - 2023 Domaine de la Santé

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PATHOLOGIE DU SYSTËME LOCOMOTEUR 1			
Code	PAKN2B82KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Hervé CHARLIER** (herve.charlier@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement à pour objectif d'apporter aux étudiants des connaissances théorique et pratique sur les pathologies rencontrées classiquement du système locomoteur.

Les cours théoriques permettent d'ammener des connaissances en anatomie fonctionnelle, en traumatologie nécessaires à la pratique clinique du bilan et du traitement.

Les cours sont donnés par différents intervenants spécialistes du domaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d’analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
- 4.1 Identifier la situation

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable de reconnaître une pathologie classique du système locomoteur rencontrée dans la pratique professionnelle courante.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B82KINA Pathologie du système locomoteur 1 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B82KINA Pathologie du système locomoteur 1 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Année académique 2022-2023 Domaine de la Santé

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologie du système locomoteur 1			
Code	16_PAKN2B82KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Hervé CHARLIER** (herve.charlier@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Ce cours de pathologie apporte les notions théoriques de traumatologie dans ses généralités (physiologie et délais de consolidation) et dans ses spécificités suivant la localisation et l'âge du patient. Il est donné par différents médecins spécialistes des domaines concernés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra au terme du cours, pouvoir décrire une fracture et son évolution en terme de consolidation, l'analyser sur le plan de la stabilité, analyser le traitement réalisé et en tirer les conséquence sur sa stratégie de rééducation.

.

En terme d'acquis d'apprentissage, l'étudiant devra acquérir les compétences suivante :

.

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
1.3 Développer ses aptitudes d’analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
1.6 Exercer son raisonnement scientifique

.

Compétence 4 Concevoir des projets professionnels complexes

4.1 Identifier la situation

.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Généralités (Notion de radiologie conventionnelle, consolidation osseuse et principe de réparation des fractures, complication des fractures,...)

.

2. Généralités sur le traitement des fractures, la pubalgie, les pathologies de la cheville, du tendon d'Achille, du genou

.

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral

Le cours se veut interracif et largement illustré de cas clinique. L'étudiant sera confronté à de multiple situations

cliniques.
Il sera invité à anlyser un traumatisme sur base de clichers radiologiques.

Dispositifs d'aide à la réussite
NEANT

Sources et références
NEANT

Supports en ligne
Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le cours est donné sous forme de présentations Power point mises à la disposition de l'étudiant. Un manuel de traumatologie lui est également fourni à titre complémentaire de même que des références bibliographiques et des sites internets.

4. Modalités d'évaluation

Principe
L'évaluation se fera sur base d'un examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires
L’activité d’apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10èmeprès.

Référence au RGE
En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).